

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 26 nivôse, an V.

( Dimanche 15 Janvier 1797 ).

*Renforts arrivés à l'armée du général Buonaparte. — Passage de l'Adige par deux bataillons autrichiens, pour tâcher de pénétrer dans le Bolonais. — Nouvelles d'Angleterre et des bords du Rhin. — Extrait de l'ordre général de l'armée expéditionnaire d'Irlande, du 13 au 14 nivôse. — Capitulation du fort de Kehl. — Réflexions sur la fin des négociations du gouvernement français avec celui de l'Angleterre.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

*De Philadelphie, le 16 novembre.*

L'avis suivant a été publié dans les papiers. « Le citoyen P. A. Adet, prévient ses concitoyens, que par ordre du directoire exécutif, il a aujourd'hui notifié à M. le secrétaire d'état la suspension des fonctions de ministre plénipotentiaire de la république française près les Etats-Unis d'Amérique; & qu'en conséquence de ladite suspension, ils doivent, à partir de ce jour, adresser leurs demandes ou réclamations au consul général, ou aux consuls particuliers de la république ».

A Philadelphie, le 25 brumaire, an 5°.  
( 15 novembre 1796, v. st. )

*Signé, P. A. ADET.*

## R U S S I E.

*Extrait d'une lettre de Pétersbourg, du 22 décembre.*

Une lettre particulière de Pétersbourg nous fournit l'article suivant. Aussi-tôt que l'impératrice fut décédée, la grand-duchesse se rendit à la place d'armes, se fit entourer des gardes impériales, & cria à haute voix : « Il est de mon devoir, comme première sujette de l'empereur, d'être aussi la première qui lui prête foi & hommage; c'est ce que je fais ici solennellement : vive l'empereur Paul Pétrowitz ». Ce cri fut répété mille & mille fois par les troupes & par le peuple.

## I T A L I E.

*Extrait d'une lettre de Brescia, du 19 décembre.*

Le 10 du courant, les Français ont reçu un renfort de 4 mille hommes de troupes fraîches; ce corps étoit plus nombreux; mais il a été diminué en route par les maladies & les désertions : il sera suivi par d'autres détachemens déjà en marche pour l'Italie. Malgré cela, les Français parlent de la paix comme d'une chose sûre.

Cependant les Autrichiens qui étoient à Condi & à Lodrone, ont avancé leurs postes jusques à Ider, à une journée d'ici. Deux de leurs bataillons ont successivement passé l'Adige, & s'avancent, dit-on, vers le Bolonais. Une partie de ceux qui étoient à Bassano, après s'être approchée de Vicence, s'est postée à Sainte-Lucie : en effet, on a vu rétrograder vers Vérone différens détachemens de troupes françaises.

## A L L E M A G N E.

*De Nassau, le 25 décembre.*

On assure que le landgrave de Hesse-Cassel a payé un demi-million d'écus pour les mois romains arriérés, & que dans peu ce prince sera requis par l'empereur & l'Empire de faire de nouveau marcher son contingent. On a cependant de la peine à croire cette nouvelle, attendu que le landgrave de Hesse-Cassel est trop puissant, tant par lui-même que par ses relations, pour se laisser forcer à des obligations qui pourroient être contraires à ses intérêts ou à ses principes politique.

## A N G L E T T E R R E.

*De Londres, le 7 janvier.*

Une malle, arrivée d'Irlande ce matin, a apporté les détails suivans.

Suivant une lettre de sir G. Elphinstone, la frégate française *l'Impatiente*, de 24 canons, portant 320 hommes d'équipage & 250 soldats, a échoué sur la côte, le 30 décembre; on n'a pu sauver que cinq hommes, dont étoit le pilote.

Le 31, il y avoit encore, mouillés dans la baie de Bantry, deux vaisseaux de 74 (dont l'un étoit démâté), deux grosses frégates & un longre. Quatre autres vaisseaux de ligne paroissent en dehors se disposer à entrer dans la baie.

Le même jour, le vice-roi voit tenu un conseil, dont le résultat étoit une proclamation, pour ordonner aux magistrats de surveiller avec soin toutes les côtes; & si l'ennemi approchoit, de faire éloigner dans l'intérieur les chevaux, les bœufs, les grains, & les foin, & toutes les subsistances, jusqu'à la distance de 30 milles, s'il en

étoit besoin. On annonce en même-tems que les propriétaires seront indemnisés du dommage que pourra leur causer ce déplacement de leurs propriétés.

On a fait partir de Dublin des armes & des munitions de guerre pour 22 mille hommes, auxquels on peut joindre 19 mille hommes de milices déjà complètement armés & équipés. Indépendamment de ces forces toutes rassemblées, un nombre prodigieux de volontaires se sont présentés par-tout pour aller défendre le pays contre l'invasion de l'ennemi.

Un courrier, arrivé hier de Pétersbourg, a apporté des dépêches de sir Charles Whitworth, notre ambassadeur en Russie, qui doivent contenir les dispositions du nouveau Czar, relativement au traité de subside que les deux cours étoient près de conclure. On craint aujourd'hui, malgré les bruits qui ont couru dans les gazettes, que Paul I n'ait refusé de ratifier le traité.

Quoique le bruit de l'invasion des Français en Irlande cause une grande agitation dans les esprits, les fonds n'en ont pas été essentiellement affectés; les 3 pour 100 consol. ont été aujourd'hui à 55  $\frac{3}{8}$ .

#### BELGIQUE.

De Bruxelles, le 22 nivôse.

Les nouvelles des bords du Rhin n'annoncent rien de bien important; tout est parfaitement tranquille sur les deux rives de ce fleuve, à l'exception cependant des environs de Mayence & de Manheim; les Autrichiens feroient défilé des forces de ces deux points sur la rive gauche.

Le général français Ney avoit eu une conférence avec le gouverneur de Mayence, pour procurer aux troupes de ce côté-là un repos dont elles ont réciproquement tant de besoin après une campagne aussi pénible que sanglante. Le général autrichien a fini par déclarer qu'il ne pouvoit rien terminer sans les ordres de l'archiduc Charles. Ce dernier a expédié à Vienne un de ses aides-de-camp pour y proposer un arrangement général, tant pour le Haut que pour le Bas-Rhin: il ne sera rien décidé avant son retour à l'armée.

On annonce comme prochaine l'arrivée dans nos départemens du corps de troupes qui devoit s'embarquer à Dunkerque pour une expédition secrète. Ce corps viendra prendre ici ses quartiers d'hiver; & à l'ouverture de la campagne prochaine il ira se joindre à l'armée de Sambre & Meuse.

#### FRANCE.

Extrait de l'ordre-général du 13 au 14 nivôse, an 5, de l'armée expéditionnaire d'Irlande.

Au quartier-général de Brest, le 13 nivôse, au 5.

BRAVES CAMARADES,

Le général Hoche, sous les ordres duquel vous étiez habitués à vaincre, vous conduisoit à de nouveaux triomphes; vous alliez porter la liberté en Irlande, venger les longues injures faites à la république française par le gouvernement anglais, & imposer à cette puissance orgueilleuse les loix d'une paix honorable qu'attend l'Europe-entière.

Les vents ont trahi nos espérances, l'armée a été dispersée par la tempête & séparée de son chef.

Soldats, en rentrant momentanément en France, vous

ne languirez point dans l'attente d'une destination incertaine; les succès qui vous étoient promis ne sont que différés: le gouvernement est sans doute trop attaché à l'exécution du projet glorieux qu'il a conçu pour la prospérité de la république, & met un trop haut prix à vos services pour ne pas vous offrir bientôt les moyens d'exercer votre énergie & votre constance.

Non, parce qu'un élément contraire a enchaîné cette fois vos bras, vous ne vous découragez point; le chemin de la gloire vous est présentement connu; nous avons prouvé aux détracteurs de cette expédition maritime, que malgré les rigueurs de l'hiver, rien n'étoit impossible à des français; & si votre apparition seule a suffi pour faire trembler l'Angleterre, jugez ce que vous devez espérer, lorsqu'avec des forces plus nombreuses nous irons l'attaquer jusques dans ses propres foyers.

Vos chefs applaudissent à la fermeté héroïque que vous avez fait paroître au milieu des dangers dont vous étiez entourés: le directoire exécutif en est instruit; avec les témoignages de sa satisfaction vous recevrez bientôt l'ordre que nous désirons tous, celui de retourner combattre les plus acharnés ennemis de la paix & de notre liberté.

Le général en chef de l'état-major de l'armée,

Signé, CHÉRIN.

De Paris, le 25 nivôse.

Nous apprenons par une lettre de Strasbourg du 21, que le fort de Kehl a capitulé; que nos troupes l'évacuent avec la liberté d'en retirer tout ce qu'elles pourront en emporter dans la journée, & que le pont volant sera également retiré. On écrit en même tems, que suivant quelques rapports, nous abandonnons aussi la tête de pont d'Huningae.

Des nouvelles récentes de Brest annoncent qu'il n'y avoit point de nouvelles ultérieures de la flotte, & qu'on étoit fort inquiet sur le sort des deux généraux. Ce qu'on a imprimé dans quelques papiers, du débarquement effectué par le général Hoche avec 13,000 hommes, n'a aucune probabilité.

Il paroît constant que Puisaye est revenu dans la Vendée, & qu'il cherche à y exciter de nouveaux troubles. On est à sa poursuite.

Le prince Louis, second fils du roi de Prusse, est mort à Berlin d'une fièvre putride, le 29 décembre. Il étoit âgé de 23 ans, & annonçoit beaucoup de connaissances & des talens militaires.

De la fin des négociations du gouvernement français avec celui de l'Angleterre.

La lecture du message du roi d'Angleterre au parlement, du discours de M. Pitt à la chambre des communes, & de la lettre du lord Malmesbury au lord Grenville, fait naître de bien tristes réflexions.

On est d'abord frappé de la différence avec laquelle, dans la même circonstance & pour le même sujet, sont traitées deux nations par ceux qui les gouvernent; différence toute entière au désavantage d'un peuple qu'on assure plus libre que l'autre, mieux représenté, & exerçant avec moins d'obstacle la plénitude de sa souveraineté.

A peine la négociation est-elle rompue que le monarque

anglais en fait imprimer les piéces, qu'il les soumet à l'examen du parlement, & qu'il expose à ses sujets, dans un *manifeste*, les motifs de sa conduite.

En France, point d'impression, point de *message* aux conseils, point de *proclamation*; silence d'autant plus étrange qu'il contraste fortement avec la divulgation des premières conférences.

Ainsi, lorsque la révélation n'étoit pas exigible & pouvoit être imprudente, on se hâtoit de l'offrir; & quand elle est indispensable & ne peut avoir aucun danger, on la diffère.

Si l'on répond qu'on imprime, il restera toujours la célérité dans le pays où les papiers sont parvenus plus tard, & la lenteur dans celui où l'on n'a pas été obligé de les attendre un seul instant.

Quand le public aura sous les yeux les détails de la négociation, il faut espérer qu'il reconnoitra qu'elle a été suivie avec sagesse, habileté, & sur-tout dans des intentions très-vraiment pacifiques; mais il sera encore essentiel de prouver que la présence de la légation anglaise à Paris compromettoit la chose publique; sans cela, comment justifier cette mesure, si nouvelle en diplomatie, de prescrire le départ dans 48 heures? Si cet ordre n'étoit pas nécessaire, il est très-repréhensible, car il a changé le voeu de la nation anglaise. Il étoit évidemment à la paix, il est maintenant à la guerre; malgré le grand talent de M. Fox, l'opposition a paru tout-à-coup s'augmenter, & un amendement fort simple a été rejeté à la prodigieuse majorité de 212 voix contre 37.

On remarque ensuite que cette fois, pour tracer le tableau de notre misère, M. Pitt n'a pas eu besoin de livrer à des conjectures, de rassembler des probabilités, d'extraire des journaux; c'est le témoignage de notre gouvernement qu'il a fidèlement rapporté; & comme on ne pouvoit nier les faits qu'il citoit d'après cette autorité, on ne pouvoit non plus contester les conséquences qu'il en tiroit.

En voyant le message du directoire servir si bien nos ennemis, qui ne s'affligera de la publicité qui lui a été donnée pendant le séjour des commissaires anglais? Les hommes équitables repousseront certainement l'opinion des monarchistes qui, expliquant tout par les principes qui les dirigent, ne trouveront ici que l'effet de la corruption: mais ils ne refuseront pas de même d'admettre l'accusation d'une excessive imprudence.

Enfin, si le récit du lord Malmesbury ne pouvoit être émenti, il démontreroit que dans une république on ne se défend pas mieux que dans une monarchie de cette déplorable vanité, qui fait penser à ceux qui sont revêtus du pouvoir suprême, qu'en conférant les places ils confèrent la capacité.

Le ministre des relations extérieures a peut-être beaucoup de connaissances; mais sûrement il n'a pas celles que commande ce département: ce qui n'est pas plus surprenant que blâmable; puisque jusqu'à sa nomination il n'étoit occupé ni de missions ni de méditations politiques.

Ce qui a été écrit pendant la négociation a été l'ouvrage des directeurs; mais comme ils ne pouvoient dicter positivement ce qu'on devoit dire, ils ont été forcés de se reposer sur leur ministre, qui, il faut l'avouer, s'est montré trop inférieur à son adversaire. Celui-ci le combat avec la fermeté que procure l'instruction, & la dextérité qu'il acquiert par l'habitude; il lui arrache les avisux qui

lui sont utiles, se joue des contradictions dans lesquelles il le fait tomber, & se sert de ses propres armes pour le renverser: un seul point de la discussion, si la récit est fidèle, indique qu'il a obtenu ces différens avantages.

Le citoyen Lacroix avoit avancé que nous n'étions plus dans la décrépitude de la France monarchique, mais dans toute l'énergie d'une république adolescente. Lord Malmesbury, loin de réfuter ce raisonnement, comme on auroit été tenté un homme peu adroit ou peu exercé, l'approuva, s'en empara, & il en conclut, « que la France est plus puissante par son nouveau gouvernement, qu'elle n'eût pu l'être autrefois par une augmentation de territoire; que si, sous un roi, elle inquiétoit l'Europe, elle doit bien plus exciter sa jalousie avec sa constitution actuelle; & qu'en conséquence toute addition à ses domaines ne pourroit qu'alarmer les autres puissances ».

Le ministre, effrayé d'une induction à laquelle il n'étoit pas préparé, s'imagina rien de mieux pour y échapper que de déclarer que nous sommes sans ressources, afin qu'on nous croya sans ambition.

*La force, dit-il, dont vous parlez, milord, existoit dans le tems révolutionnaire; ce tems n'est plus: on ne pourroit actuellement faire lever la nation en masse, ni faire ouvrir les bourses pour les verser dans le trésor national.*

Cette assertion heureusement est absolument fautive; & si elle étoit vraie, il seroit impardonnable de la confier à son ennemi; celui-ci a si promptement senti qu'elle étoit au moins inconsidérée, qu'il s'est contenté de répliquer par une plaisanterie & d'observer qu'en ce cas, le passage de la jeunesse à la décrépitude avoit été bien subit pour la république.

(Note des rédacteurs. L'ingénieux auteur des réflexions qu'on vient de lire nous pardonnera sans doute d'en avoir adouci quelques traits).

## CORPS LEGISLATIF.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PARADIS.

Séance du 24 nivôse.

Henri Fontenay, organe d'une commission, propose de rejeter la résolution du 17 nivôse relative aux dépenses locales du département de la Seine, attendu que cette résolution, en ordonnant que le receveur de ce département paiera pour cet effet une somme de 200,000 liv. par decade, est contraire à l'art. 51 de la déclaration, qui attribue aux commissaires de la trésorerie le soin d'ordonner les mouvemens de fonds & le paiement de toutes les dépenses publiques consenties par le corps législatif; attendu, en second lieu, qu'elle préjuge la question non encore décidée de savoir si les receveurs pourront être en même tems payeurs; attendu enfin qu'elle change le régime suivi jusqu'à présent à la trésorerie.

Le conseil rejette la résolution.

Le conseil reçoit & approuve une résolution, qui règle la formule du serment à prêter à l'universaire du 21 janvier.

Sur le rapport de Saligny, le conseil approuve une résolution de 15 nivôse, qui réunit la commune de Villers-sur-Marne à celle de Couvrot.

Sur celui de Barbé-Marbois, il approuve celle du 10 nivôse, contenant des modifications & changemens à la loi du 19 nivôse, an 4, relative à l'exportation des marchandises.

On reprend la discussion sur les canaux d'Orléans & de Loing.

Lacué combat l'avis de ceux qui voudroient rejeter la résolution, parce qu'elle ne réunit point le canal de Briare. Ce dernier canal, dit-il, n'appartient à la nation que pour un septième; elle ne peut donc en retirer l'administration aux autres propriétaires. Cette propriété doit être respectée, parce que toute propriété doit l'être, & encore parce qu'il importe de ne pas décourager ceux qui pourroient faire de pareilles entreprises par l'expectative de s'en voir dépouillés dès qu'elles seroient achevées.

Rallier attaque la résolution par les mêmes motifs que ceux qui l'ont déjà combattue, & sur-tout parce qu'elle n'établit point un tarif uniforme.

La discussion est continuée à demain.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Séance du 25 nivôse.

Blutel, au nom d'une commission, expose que diverses pétitions tendantes à obtenir des modifications à la loi du 10 brumaire dernier, sur les marchandises anglaises, ont été adressées au conseil, & qu'il est instant de prendre des mesures qui puissent concilier l'exécution de cette loi avec l'intérêt des fabriques nationales, les besoins de l'agriculture & des arts, les traités et les relations de la France avec les puissances neutres ou allies; il propose en conséquence le projet de résolution que voici:

Art. 1<sup>er</sup>. Le paragraphe IV de l'article V de la loi du 10 brumaire dernier, ne s'applique point aux objets compris dans la classe de la mercerie commune, aux armes de guerre, aux instrumens aratoires, ni aux outils pour les arts & métiers, de quelque matière que ces objets soient composés; ils devront seulement être accompagnés des certificats prescrits par l'article XIII de la dite loi.

Ces certificats contiendront la déclaration assermentée des envoyeurs, faite, tant devant les magistrats du pays, que devant les consuls français, que les objets y énoncés ne proviennent point des fabriques ni du commerce des puissances en guerre avec la république.

II. La loi du 10 brumaire ne déroge point à celle du 6 fructidor dernier, relative à l'importation des objets fabriqués dans le duché de Berg.

III. Ne sont point assujetties aux certificats prescrits par le paragraphe II de l'article XIII de la loi du 20 brumaire, les toiles de coton blanches destinées à l'impression, dont la pièce de 18 à 19 mètres de longueur sur un mètre de largeur (15 à 16 aunes de longueur sur  $\frac{7}{8}$  environ de largeur), ou de toutes autres dimensions réduites à cette proportion, pesera plus de 13 hectogrammes (2 livres 10 onces environ).  
Ce projet est adopté.

Dannou demande que nonid le conseil s'occupe du projet d'instruction pour les assemblées primaires & électorales. — Cette proposition est adoptée.

Bentabol monte à la tribune; il dit qu'il croyoit que Dannou alloit présenter le projet sur les délits de la presse.....; qu'il desiro avec les amis du bien.....; qu'il faut que le conseil fasse une loi juste contre tous les contre-révolutionnaires.....; que quel que soit leur plan, quand la loi sera faite..... alors..... alors on abandonnera le sort de la république..... aux républicains.

Le conseil éclate de rire.

On arrête que le projet sur les délits de la presse sera discuté samedi.

Le conseil s'occupoit du projet de code hypothécaire, quand le président annonce un message du directoire sur les colonies occidentales.

Le conseil se forme en comité général pour en entendre la lecture.

Faute à corriger dans la feuille d'hier.

Page 4<sup>e</sup>, second colonne, vers la fin de l'opinion de Pastoret, quel sera donc le terme de tous ces excès du peuple? lisez, quel sera donc le terme de tous ces excès représentans du peuple.

Bourse du 25 ventôse.

|   |  |
|---|--|
| Amsterdam.....59 $\frac{1}{2}$ , 60 $\frac{1}{2}$ .   | Marseille.....au pair.                     |
| Lombourg 192, 191 $\frac{1}{2}$ , 189 $\frac{1}{2}$ . | Bordeaux..... $\frac{1}{4}$ perte.         |
| Madrid.....11 l. 2 s. 6 d.                            | Or fin.....101 liv. 12 s. 6 d.             |
| Madrid effective...13 l. 10 s.                        | Lingot d'arg.....50 l. 5 s.                |
| Cadix.....11 l.                                       | Piastre.....5 liv. 3 s. 9 d.               |
| Cadix effective 13 l. 7 s. 6 d.                       | Quadruple.....79 liv.                      |
| Gènes.....90 $\frac{3}{4}$ , 91 $\frac{1}{4}$ .       | Ducat d'Hol.....11 l. 6 s.                 |
| Livourne.....101 $\frac{1}{2}$ , 2 mois.              | Souver.....33 l. 11 s. 6 d.                |
| Bâle.....1 $\frac{1}{4}$ perte. à 10 j.               | Guinée.....25 l.                           |
| Lausanne..2 perte. 2 mois.                            | Mandat, 1 l. 4 s. 9 d., 4 s. $\frac{1}{2}$ |
| Londres.....24 15 s.                                  | 4 s. 3 d., 4 s. 9 d.; 4 s., 5              |
| Lyon.....au pair.                                     | 5 s. 3 d.                                  |

Espirit  $\frac{5}{8}$ , 500 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 385 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 2 liv. — Café Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Inde, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s. — Savon de Marseille, 20 s. — Chandelle, 12 s.

Almanach monétaire et métrique pour l'an 5<sup>e</sup>. (1797); contenant le cours des assignats, des mandats, réscriptions & inscriptions, petit format in-24, en forme de porte-feuille. Prix, 12 sols franc de port. A Paris, chez Roude, rue Hautefeuille, n<sup>o</sup>. 14, & Michel, commissionnaire en librairie, rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup>. 55.

Le petit Cuisinier économe, ou l'Art de faire la cuisine au meilleur marché; avec la manière de faire le pain, d'apprêter les pommes de terre, de conserver les légumes, les fruits, de faire les ratafiats, &c.; deux parties brochées, 1 liv. 4 s. & 1 liv. 12 s. franc de port. Ceux qui ont acquis la première partie, pourront se procurer la seconde, pour 12 sols, chez Janet, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins, n<sup>o</sup>. 51.